

20190603_DL_05

OBJET :
Budget supplémentaire de
l'exercice 2019

Date de convocation :
24 mai 2019

Date de séance:
3 juin 2019

Date d'affichage :
17 juin 2019

Membres en exercice : 46

Membres présents : 18

Membres votants : 27

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Jean-Marie BLONDELLE, Gérard CARON, Philippe COCQ, Isabelle DE WAZIERS, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Jean-Philippe DELFOSSE, Yannick DESSAINT, François DURIEUX, Emile FOIREST, Fabrice FRION, Olivier JARDE, Anna-Maria LEMAIRE, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Patricia POUPART et Jean-Claude PRADEILHES.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs : Ernest CANDELA à Claude DEFLESSELLE
Claude CLIQUET à Anna-Maria LEMAIRE
Stéphane DECAYEUX à Patricia POUPART
James HECQUET à Philippe COCQ
Frédéric LECOMTE à Jean-Dominique PAYEN
Marie-Christine MAILLART à Jean-Marie BLONDELLE
Florence RODINGER à Laurent PARSIS
François ROUILLARD à Emile FOIREST
Annie VERRIER à Philippe VARLET

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le budget primitif 2019 approuvé par délibération n°3 du Comité syndical du 31 janvier 2019
- Vu les résultats de l'exercice 2018 constatés au compte administratif approuvé par délibération n°3 du Comité syndical du 3 juin 2019
- Vu l'affectation du résultat de l'exercice 2018 approuvé par délibération n°4 du Comité syndical du 3 juin 2019
- Vu le projet de Budget supplémentaire de l'exercice 2019,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le budget supplémentaire de l'exercice 2019 est approuvé.

ARTICLE 2 - Les montants totaux des budgets (reports 2018 compris) se décomposent par section ainsi qu'il suit :

| | Crédits votés | Reports 2018 + modifications 2019 | Totaux budgets 2019 |
|--|---------------|--------------------------------------|------------------------|
| Budget principal - Fonctionnement | 1 031 112,00 | 516 418,04 | 1 547 530,04 |
| Budget principal - Investissement | 906 002,00 | 1 310 479,42 | 2 216 481,42 |
| Budget annexe - Fonctionnement | 8 095 925,00 | 840 896,95 | 8 936 821,95 |
| Budget annexe - Investissement | 35 206 780,00 | 5 329 187,92 | 40 535 967,92 |

ARTICLE 3 - Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.